



## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 20-514**– Taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Du Ruisseau branche 5

**EST** donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 20-514 ayant pour objet la taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Du Ruisseau branche 5.

**QUE** ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 août 2020.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 12 août 2020 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 août 2020,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over a light blue horizontal line.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général